



Action SOCIALE

C'est Quoi ???

COMMUNIQUÉ :

L'action sociale est un dispositif qui vise à améliorer les conditions de vie des agents actifs, retraités et de leurs familles. Contrairement à ce que certains pensent, **elle ne se limite pas à une aide financière ou à des séjours de vacances**. Son champ d'application est beaucoup plus large et englobe ces domaines :



L'Union FO Justice considère l'action sociale comme un outil essentiel pour des prestations mais aussi pour aider les agents à faire face à des situations difficiles.

Dans cette perspective, nos militants s'investissent pleinement au sein des instances de l'action sociale ministérielle, dédiés au ministère de la Justice, dans le but de vous servir. De plus, ils participent activement aux instances interministérielles, qui englobent plusieurs ministères. **En tant qu'agents de l'État, vous êtes en droit de bénéficier à ces prestations !**

Nos militants, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux, jouent un rôle actif au sein du ministère de la Justice et de la Fonction Publique d'État. Leur objectif est de travailler sans relâche pour adapter ces mesures à votre réalité et vous offrir un soutien optimal.

L'action sociale, ministérielle ou interministérielle ? Mais c'est quoi tous ces sigles ? Ça n'a aucun sens... Comment s'y retrouver ?!!

Tout commence par l'Action Sociale Interministérielle (ASI), qui s'adresse à tous les agents d'État et établit des prestations interministérielles réglementées, applicables à tous les ministères. L'ASI se déploie et s'enrichit à travers le Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS).

Ensuite, les décisions et le travail accompli par le CIAS au sein de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), se déploient sur deux fronts :

- ▶ Une dimension interministérielle avec les Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS).
- ▶ Une dimension ministérielle avec le Conseil National de l'Action Sociale (CNAS), en ce qui concerne le ministère de la Justice :

Les militants FO œuvrent sans relâche pour établir des prestations interministérielles à réglementation commune, ainsi que pour concrétiser des dispositifs et des projets ministériel adaptés à nos agents !!!

Une fois adaptées et réglementées au niveau national, elles sont transmises aux Conseils Régionaux de l'Action Sociale (CRAS) et aux Associations Régionales Socio-culturelles (ARSC) qui prennent le relais, en suivant les directives du CNAS. Ils travaillent ainsi à l'échelle régionale dans les domaines de l'action sociale mentionnés précédemment.



Vous méritez le meilleur, et nous sommes là pour vous accompagner sur chaque étape du chemin !